

---

# **PANORAMA DE PRESSE MOSELLE ET MADON**

**18 > 28 JUILLET 2023**

---

# SOMMAIRE

---

---

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MOSELLE ET MADON

(3 articles)

---

---



samedi 22 juillet 2023

### La SEM « Moselle et Madon Énergie » validée par les élus

(313 mots)

Page 5

C'est avec une vision tournée vers l'avenir et l'engagement en faveur de l'environnement que la Communauté de Communes de M...



jeudi 27 juillet 2023

### Les fontaines et lavoirs, lieux d'exposition photographique

(114 mots)

Page 6

Où se promener cet été ? Rendez-vous à Viterne pour découvrir vingt-neuf superbes photographies et de jolies fontaines. En ...



vendredi 21 juillet 2023

### Un spectacle tous publics (167 mots)

« Pour rendre le monde meilleur, Jo a fait preuve de courage ». Telle pourrait être la leçon à retenir de l'étonnant specta...

Page 7

---

---

## COMMUNES MOSELLE ET MADON

(4 articles)

---

---



mardi 18 juillet 2023

### Inauguration de l'Hôtel de Ville et de l'Espace France Service

(249 mots)

Page 9

Les travaux d'isolation ont coûté 604.700€ et 80.400 € pour les études préliminaires. Ces investissements ont été réalisés...



mercredi 19 juillet  
2023

### Au conseil : une convention pour certaines associations

(304 mots)

Page 10

C'est en l'absence de Pascal Schneider et donc présidé par la 1re adjointe Jessica Nicolau que le conseil de juillet s'est ...



dimanche 23 juillet  
2023 16:55

### Chaligny. La société Citeos ne paiera pas de pénalités pour le retard d'installation des luminaires (343 mots)

Page 11

Le point principal du conseil municipal du 19 juillet dernier concernait l'abandon des pénalités de retard dues à la mairie par l'entreprise Cit...

## Une nouvelle brasserie va voir le jour au bord du lac (221 mots)

L'ancien restaurant Les pieds dans l'eau a été entièrement rasé. Ce bâtiment, qui appartient à la commune, était fermé depu...

---

---

COMMUNAUTÉ DE  
COMMUNES MOSELLE ET  
MADON

---

---



## La SEM « Moselle et Madon Énergie » validée par les élus

C'est avec une vision tournée vers l'avenir et l'engagement en faveur de l'environnement que la Communauté de Communes de Moselle et Madon a validé, lors de son dernier conseil communautaire, la création de sa propre Société d'Économie Mixte (SEM) dénommée « Moselle et Madon Énergie ». Cette initiative ambitieuse vise à positionner la CCMM dans le développement des énergies renouvelables.

« Moselle et Madon Énergie » sera le fruit d'une collaboration entre les acteurs publics et privés, unis dans la conviction que le passage à une économie basée sur les énergies renouvelables est essentiel pour lutter contre le changement climatique et assurer un avenir durable. La SEM sera le fer de lance de cette transition

énergétique et permettra de concrétiser les projets ambitieux de la Com'Com en matière d'énergie verte.

### Construction de petites centrales hydroélectriques

Dans ce cadre, « Moselle et Madon Énergie » se concentrera sur l'exploitation du potentiel hydroélectrique du territoire. En effet, grâce à ses cours d'eau et ses rivières, Moselle et Madon est doté de ressources hydrauliques prometteuses pour produire de l'électricité renouvelable. Des études approfondies seront menées pour identifier les sites les plus propices à la construction de petites centrales hydroélectriques.

Parallèlement à la mise en valeur de l'hydroélectricité, « Moselle et Ma-

don Énergie » déploiera un programme ambitieux d'installation de panneaux photovoltaïques. Les toits des bâtiments publics, des entreprises et des particuliers seront équipés de ces dispositifs innovants, exploitant ainsi le potentiel solaire de la région pour générer de l'électricité propre et durable. Cette mesure contribuera à réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en renforçant l'indépendance énergétique de la communauté.

La mise en place de la SEM « Moselle et Madon Énergie » reflète la détermination et l'engagement de la Communauté de Communes à agir concrètement pour la protection de l'environnement et la production des énergies propres. ■



## Les fontaines et lavoirs, lieux d'exposition photographique

Où se promener cet été ? Rendez-vous à Viterne pour découvrir vingt-neuf superbes photographies et de jolies fontaines. En mars 2022, la Filoche et l'atelier photographique Reg'Arts avaient organisé une exposition photographique participative sur le thème de « l'Eau en Moselle et Madon ». Quatorze photographes amateurs ou confirmés ont répondu à cet appel. Leur regard de photographe dévoile leur vision

sur ce territoire entre la Moselle naturelle ou canalisée, le Madon, les divers étangs ou les fontaines. ■



Des photographies sont exposées à la fontaine Moulin.

Durant tout l'été dans les fontaines et les lavoirs de Viterne : Cuvenelle, Chazard, Girondeuil, la Bergerie, Marius, Moulin et Poirot.



## Un spectacle tous publics

« Pour rendre le monde meilleur, Jo a fait preuve de courage ». Telle pourrait être la leçon à retenir de l'étonnant spectacle présenté au Chaubourot par la compagnie Astrotapir. Dans un castelet aux ingénieux mécanismes, l'action mettait en scène des marionnettes originales toutes de bois articulé. « Qui peut faire comprendre aux "Kravvs" que la méchanceté ne conduit à rien de bon ? » La reine Mira charge Jo de porter un message de pacification. Les deux comédiens ont fait preuve d'une belle

énergie pour faire vivre les péripéties d'un univers de personnages tous particulièrement originaux. Librement inspirée du livre de Jonas, cette histoire abracadabrante a captivé l'auditoire. La fin se raconte à partir des mots des enfants invités à dire leur point de vue.

Romain et Lise ont réussi un tour de force dans le monde des spectacles tous publics. Après cette première représentation à Flavigny-sur-Moselle, la compagnie est attendue au festival

Jeunes publics MIMA à Mirepoix dans l'Ariège. ■



Un public conquis.



---

---

**COMMUNES MOSELLE ET  
MADON**

---

---

## Inauguration de l'Hôtel de Ville et de l'Espace France Service

La ville de Neuves-Maisons a célébré l'inauguration de l'Hôtel de Ville et de l'Espace France Service, marquant ainsi une étape importante dans le développement et l'amélioration des services publics locaux.

Les travaux d'isolation ont coûté 604.700 € et 80.400 € pour les études préliminaires. Ces investissements ont été réalisés dans le cadre d'un projet d'emprunt intracting, avec une subvention quasi totale. Les améliorations apportées à l'isolation ont permis de réduire de 45 % la consommation de gaz, générant ainsi des économies significatives sur le long terme.

### Une avancée majeure

Parallèlement à la rénovation de l'Hôtel de Ville, la ville a procédé au réaménagement de l'Espace France Service, qui occupera désormais le bâtiment qui abritait auparavant les

services des impôts. Cette initiative permettra de regrouper différents services essentiels en un seul lieu.

L'inauguration de ces deux infrastructures majeures marque un tournant dans l'amélioration des services publics à Neuves-Maisons. Les autorités locales se sont engagées à fournir des services de qualité et à améliorer continuellement la vie des habitants.

Le maire de Neuves-Maisons, accompagné des dignitaires présents lors de l'inauguration, a exprimé sa fierté et sa satisfaction quant à ces réalisations. Il a souligné l'importance de ces infrastructures pour le dévelop-

pement de la commune et a remercié tous les acteurs impliqués dans la concrétisation de ces projets ambitieux. ■



La parole a été donnée aux autorités qui ont expliqué l'importance de la démarche pour le bien-être des habitants.





## Au conseil : une convention pour certaines associations

C'est en l'absence de Pascal Schneider et donc présidé par la 1re adjointe Jessica Nicolau que le conseil de juillet s'est déroulé en salle d'honneur de la mairie.

-Des dépenses et recettes non prévues au budget primitif amènent une décision d'ajustements des crédits votés pour un montant de 46 000 euros en section de fonctionnement et de 73 250 euros en section d'investissement.

-Une précision a été demandée par l'opposition sur le fait de louer les futurs panneaux électroniques et non de les acheter. Il a été répondu que vu l'évolution constante de ces produits technologiques, la location permet de renouveler régulièrement le matériel.

-Une convention avec Batigère a été signée pour compenser les sommes payées pour le remplacement des lampadaires sur les domaines privés.

-Chaque association bénéficiant de plus de 23 000 euros de subventions est obligée de signer une convention définissant l'objet et les conditions d'utilisation de celle-ci. Océan, L'Amicale Laïque, le tennis de table et l'APCI sont concernés.

-Cinq subventions sont octroyées pour l'utilisation du centre J. l'Hôte par l'Orchestre d'Harmonie, la compagnie de danse, AIA, le gala de danse du FJEP et l'association Dance Zoumba ; tous ont réalisé un gala.

-Le montant forfaitaire des frais de scolarisation pour la classe locale pour l'inclusion Scolaire est fixé à

1349 euros qui seront réglés par la commune de résidence.

Toutes les délibérations ont été approuvées à l'unanimité

### Information diverse

Suite à l'assemblée générale du FJEP, celui-ci n'accueillera plus les enfants de 6 à 11 ans les mercredis et les vacances, le relais sera pris par l'espace jeune de la ville.

### Info diverse

Une information a été donnée que suite à l'assemblée générale du FJEP, celui-ci n'accueillera plus les enfants de 6 à 11 ans les mercredis et les vacances, le relais sera pris par l'espace jeune de la ville. ■



## Chaligny. La société Citeos ne paiera pas de pénalités pour le retard d'installation des luminaires

Le point principal du conseil municipal du 19 juillet dernier concernait l'abandon des pénalités de retard dues à la mairie par l'entreprise Citeos, en charge des travaux de rénovation de l'éclairage public.

Commencés en mai 2022, ces derniers devaient être terminés à la fin de la même année. Or, en juillet 2023, il reste encore 51 luminaires à poser et Citeos devrait verser 53 000 € de pénalités.

### Des commandes qui prennent plus d'un an

Pascal Toussaint, directeur de Citeos, est venu plaider la cause de sa société, non-responsable du retard. En raison des perturbations actuelles du commerce mondial, son fournisseur, la société Comatélec, a un problème d'approvisionnement : elle n'arrive plus à livrer les luminaires spéciaux prévus pour Chaligny, programmés chacun pour éclairer un emplacement précis.

« Certains ont été commandés il y a un an et on ne sait pas quand on les aura. Vous n'êtes pas les seuls dans ce cas », signale le directeur.

Il cite la circulaire du ministère de l'Économie et des finances, qui recommande notamment aux collectivités locales de renoncer, en cas de force majeure, aux pénalités de retard.

Le maire fait une proposition : en contrepartie de ce geste, la société Citeos ne facturera pas à la mairie les travaux supplémentaires non prévus au devis, qui se sont révélés nécessaires au fur et à mesure de l'avancement du chantier : changement de consoles, de boîtiers souterrains ou encore de câbles aériens... pour un montant total de 42 300 €.

Le conseil vote à l'unanimité cet arrangement et rallonge les délais jusqu'au 31 décembre 2023, mais le marché actuel est transformé en marché forfaitaire : les futurs travaux supplémentaires et nécessaires non prévus au devis ne seront pas facturés.

### Divers

Le conseil vote également le nouveau statut de la communauté de communes, qui lui permet de poursuivre et d'amplifier son action en matière d'énergies renouvelables (panneaux solaires sur les bâtiments publics, installation de deux centrales hydroélectriques, distribution de chaleur issue de la SAM).

Enfin, les salles libres de l'école de Banvoie seront rajoutées à la liste des salles à louer ou à prêter par la mairie.



## Une nouvelle brasserie va voir le jour au bord du lac

L'ancien restaurant Les pieds dans l'eau a été entièrement rasé. Ce bâtiment, qui appartient à la commune, était fermé depuis 5 ans.

Les travaux de réhabilitation ont commencé début juin et la tâche est lourde : tous les corps de métiers sont sollicités, sous la direction d'un architecte, maître d'œuvre.

Le maître d'ouvrage ne change pas, c'est toujours la commune, qui va mettre le bâtiment en gérance et il y a déjà preneur !

Le nouveau nom de la brasserie qui

s'y installera n'est pas dévoilé pour le moment et il faudra attendre la saison prochaine, mars ou avril 2024, pour le découvrir.

Ce nouvel établissement pourra recevoir 55 personnes à l'intérieur, 50 en terrasse, dans ce cadre idyllique qu'est le lac. La superficie de la salle sera de 100 m<sup>2</sup>, sur une surface au sol de 250 m<sup>2</sup>. Le bois trouvera grandement sa place dans cette réalisation ainsi que des panneaux translucides, le tout végétalisé, pour ne rien perdre du cadre de vie et de la vue imprenable sur le lac.

À noter que le montant de l'opération, plus de 770 000 €, a été financé par la commune, le conseil départemental, l'Union européenne et l'État. ■



En pleine réunion de chantier, à gauche, l'architecte, au centre le maire et à droite l'électricien.

